



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan France Très haut débit

Question orale n° 871

Texte de la question

M. Nicolas Démoulin attire l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur le devoir des opérateurs de poursuivre leurs engagements en matière de couverture numérique du territoire, notamment sur le déploiement de la fibre optique. Le Plan France Très haut débit prévoit un objectif ambitieux de couverture intégrale en 2022, ce qui est heureux. Toutefois, si l'on s'en réfère aux données cartographique de déploiement mises à disposition par l'ARCEP, il semble évident que les opérateurs devront, conformément à leurs engagements avec les pouvoirs publics, accélérer les efforts en matière de couverture du territoire, en particulier ceux les plus éloignés des métropoles. Dans sa circonscription, ce sont près de quatre communes de la périphérie de Montpellier qui connaissent des taux de raccordement très faibles, au point que les habitants se demandent s'ils disposeront de la fibre dans un avenir proche. Outre les milieux très ruraux, ces exemples se retrouvent dans de nombreuses communes situées à la périphérie des grandes villes de France. Dans ce cadre, il lui demande si elle peut dresser un état des lieux des efforts de déploiement qui seront entrepris pour l'année 2020.

Texte de la réponse

PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Démoulin, pour exposer sa question, n° 871, relative au plan France très haut débit.

M. Nicolas Démoulin. Fin 2019, 22 millions de locaux étaient éligibles aux offres de fibre optique jusqu'à l'abonné, soit une hausse de 34 % en un an. Ces résultats sont conformes aux objectifs fixés par le Gouvernement : l'accès au haut débit en 2020 et au très haut débit en 2022. Dans ma circonscription composée de 15 communes, j'ai été très attentif à ce déploiement, notamment dans les cantons de Pignan et de Frontignan où la fracture territoriale est importante, en particulier en matière de mobilité. Je me réjouis de constater que les engagements des opérateurs ont été dans l'ensemble honorés, même si le déploiement dans les communes n'atteint pas encore les 100 %. Deux communes, Balaruc-les-Bains et Fabrègues, faisaient partie des derniers chantiers ; j'y ai eu très récemment des échanges avec les maires, qui m'ont pleinement rassuré.

L'opérateur principal, avec qui j'ai longuement discuté, salue les échanges efficaces avec les élus, qui ont permis un déploiement rapide et conforme à l'agenda, mais aussi toutes les mesures de la loi ELAN, qui ont grandement facilité le déploiement de la fibre dans de nombreux lieux.

Quelques remarques cependant. Il serait pertinent d'améliorer l'information quant à la construction des lignes ; en effet, certains retours de terrain montrent que des propriétaires découvrent le déploiement après coup. Alors qu'ils devraient s'en réjouir, ils retiennent surtout l'absence d'information.

Autre problème qui m'a été rapporté : l'inquiétude des élus concernant les habitations les plus éloignées et

souvent isolées. Même si beaucoup pourront profiter du dispositif « cohésion numérique des territoires » et de l'aide de 150 euros, le fameux dernier kilomètre est souvent le plus compliqué à réaliser car l'opération est techniquement complexe et beaucoup moins rentable pour les opérateurs.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous rassurer quant à la mobilisation dont feront preuve les opérateurs pour apporter cette technologie à nos concitoyens qui n'en bénéficient pas encore ?

La parole est à M. le ministre chargé des collectivités territoriales.

M. Sébastien Lecornu, *ministre chargé des collectivités territoriales*. Monsieur Démoulin, on connaît votre attachement aux communes de l'Hérault, dont vous êtes un porte-parole important à Paris, relayant les attentes territoriales. Vous avez déjà eu l'occasion d'interpeller le Gouvernement sur ces sujets ; votre investissement dans ce domaine est ancien et reconnu. Bruno Le Maire et Julien Denormandie m'ont chargé d'apporter ce matin une réponse à votre question relative aux engagements des opérateurs en matière de couverture du territoire en réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné, dit réseau FTTH.

Les opérateurs privés sont fortement engagés dans le déploiement en zone d'initiative privée qui regroupe la zone très dense – 6,5 millions de locaux – et la zone Appel à manifestation d'intention d'investissement, AMII – 13,8 millions de locaux. Leurs efforts devraient rendre 20,3 millions de locaux raccordables au FTTH d'ici 2022.

Pour ce qui est de la zone AMII, qui correspond en grande partie aux périphéries des grandes villes et des centres-bourgs moyens, les opérateurs Orange et SFR se sont engagés devant le Gouvernement, de manière contraignante, au titre de l'article L. 33-13 du code des postes et des communications électroniques, à la couvrir d'ici la fin de l'année 2020. L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, ARCEP – une autorité indépendante que vous connaissez bien –, est chargée de contrôler et de faire respecter ces engagements. Elle pourra au besoin utiliser ses pouvoirs de sanction.

Néanmoins, les derniers chiffres publiés par l'ARCEP sont plutôt encourageants. Comme je le disais précédemment au président Marc Le Fur, au 30 septembre 2019, 16,7 millions de locaux étaient éligibles aux offres FTTH, soit une hausse de 34 % en un an. En zones rurales couvertes par les réseaux d'initiative publique, 2,9 millions de locaux étaient connectés à la fibre fin septembre 2019, soit environ 17 % du total. Le rythme des déploiements des lignes FTTH dans la zone d'initiative publique est à nouveau en progression marquée, avec 350 000 locaux rendus éligibles sur le troisième trimestre de l'année 2019.

L'effort doit encore être accéléré pour que les engagements ambitieux qui ont été pris soient tenus. Le Gouvernement y veille, tout comme les députés de la majorité.

M. le président. La ministre devant répondre aux prochaines questions n'étant pas encore arrivée, nous suspendons nos travaux pour cinq minutes.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Démoulin](#)

Circonscription : Hérault (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 871

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 décembre 2019](#)

Réponse publiée le : 8 janvier 2020, page 26

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [31 décembre 2019](#)